

CONCOURS INTERNE ET 3^e CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL

SESSION 2024

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

CONCOURS INTERNE : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

3^{ème} CONCOURS : Rédaction, à partir des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

SPÉCIALITÉ : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 35 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Attaché territorial, vous êtes chargé de mission auprès du directeur général des services (DGS) de la commune d'Admiville (40 000 habitants). L'effectif de la ville se compose de 600 agents en équivalents temps plein.

La transition écologique et l'adaptation de l'action publique aux changements climatiques font partie des préoccupations prioritaires de l'exécutif. Les élus estiment que l'administration communale, à travers les comportements collectifs mais aussi les comportements individuels des agents, est un vecteur essentiel des changements à engager, permettant d'initier et de valoriser des « bonnes pratiques ».

Dans ce contexte, le directeur général des services vous demande de rédiger à son attention un rapport sur l'exemplarité de l'administration communale en matière de transition écologique, permettant de dégager des solutions opérationnelles appropriées pour Admiville.

Vous rédigerez ce rapport à l'aide des éléments du dossier et en mobilisant vos connaissances.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Le management aussi doit faire sa transition » - *La gazette des communes* - Cahier n°2 - n° 2689/43 - Les cinq éléments - Novembre 2023 - 3 pages
- Document 2 :** « Management de la transition écologique : jouez la transversalité ! » - *laGazette.fr* - 26 avril 2023 - 3 pages
- Document 3 :** « L'urgence climatique exige de nouvelles compétences » - *laGazette.fr* - 13 mars 2024 - 1 page
- Document 4 :** « Les managers peuvent inciter à des déplacements plus durables » - *laGazette.fr* - *Club Techni.cités* - 11 mai 2023 - 1 page
- Document 5 :** Décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale - *Legifrance.gouv.fr* - 2 pages
- Document 6 :** « Budgétisation verte : retours d'expérience des collectivités. L'heure du bilan, 4 ans après les premières expérimentations ». (extrait) - Marion Fetet, François Thomazeau et Morgane Nicol - *i4ce.org* - Octobre 2023 - 1 page
- Document 7 :** « Une prime pour les agents économes » - *La gazette des communes* - Cahier n°2 - N° 2689/43 - Les cinq éléments - Novembre 2023 - 1 page
- Document 8 :** « Un pas de plus dans la gestion écologique des espaces verts » - *laGazette.fr* - 9 septembre 2022 - 2 pages
- Document 9 :** Décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées - *Legifrance.gouv.fr* - 2 pages

- Document 10 :** « Achats publics responsables : cadre et obligations » (extrait) - *Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, Direction des Affaires juridiques - economie.gouv.fr* - Août 2022 - 3 pages
- Document 11 :** « Rapport de développement durable de la ville de Marseille - 2023 » (extrait : « Marseille fait preuve d'exemplarité pour son administration ») - *Marseille.fr* - Novembre 2023 - 9 pages
- Document 12 :** « Situation en matière de développement durable du département du Nord, année de référence 2022 » (extraits) - *info.LeNord.fr* - 23 janvier 2023 - 4 pages

Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées. Les détails non perceptibles du fait de ce choix reprographique ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.



Les cadres qui rejoignent la territoriale sont motivés par des projets répondant à leurs aspirations écologiques, sous réserve que le management soit à la hauteur.

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Le management aussi doit faire sa transition

Si ambitieux soient-ils, les projets de transition, notamment écologique, ne sont, à eux seuls, plus suffisants pour recruter. Ce sont les façons de travailler en équipe et d'élaborer les chantiers qui font la différence.

Après une première expérience dans une petite entreprise de gestion d'espaces verts, Céline (*) a rejoint une collectivité du centre de la France comme chargée de projet à la mission «paysage». La jeune femme a accepté ce poste en raison d'un projet motivant et porté politiquement autour de la conception d'un ambitieux plan «arbres et paysages». «J'ai participé à la préparation de ce plan en construisant un argumentaire avec des propositions qui ont été retoquées par la direction. Que mes suggestions soient discutées ne me pose pas de problème. En revanche, ce sont les commentaires qui m'ont été faits qui m'ont un peu laissée sans voix», confie la jeune femme. Les propositions de Céline ont été jugées «méthodologiquement trop contraignantes», la direction précisant que «les élus veulent avancer. Il faut faire vite et arrêter

Des fiches pratiques aident les encadrants à embarquer leur équipe

Rédigé par plusieurs collectifs et associations (*), le guide «Pour un management écologique de la fonction publique» cible les encadrants afin de les aider à embarquer leur équipe dans une démarche de transformation. Le livret propose une dizaine de fiches thématiques sur le recrutement, la formation, la mise en place d'un projet de service, la fixation d'objectifs et la création de communautés. Six propositions et leviers d'action sont mis en avant pour contourner les blocages internes: la formation permanente, la systématisation d'objectifs environnementaux dans les évaluations des agents et les fiches de poste, la facilitation de réseaux d'ambassadeurs...

(*) Le Lierre, Pour un réveil écologique, Une fonction publique pour la transition écologique et Fonction publique du 21^e siècle. Guide à télécharger sur: tinyurl.com/4aydvuhh

d'intellectualiser sa profession». Céline a reçu ces remarques avec gêne. «En gros, nous sommes des jardiniers, il ne faut pas qu'on pense? Je suis sortie de la réunion en me demandant ce que je faisais là. Je l'ai vécu comme un manque d'écoute, de dialogue et de respect.» Comme Céline, les jeunes cadres qui

rejoignent la territoriale sont bien sûr motivés par des projets qui répondent à leurs aspirations écologiques, mais la qualité de ces derniers ne suffit plus. «Les méthodes managériales sont primordiales pour moi et la plupart de mes amis de promo. L'écoute et la compréhension sont une priorité afin de ne pas avoir peur d'être force de proposition», conclut la chargée de mission.

La question ne s'est pas posée dans les mêmes conditions pour Sandra Busnel, qui vient de quitter une collectivité de 20000 habitants pour rejoindre la plus petite commune de Malaunay (lire ci-contre). «J'avais le choix avec une autre collectivité de 30000 habitants dans laquelle l'écologie était également omniprésente, mais l'entretien m'a définitivement fait basculer vers Malaunay, car j'y ai senti une ouverture au dialogue, une réelle confiance donnée dans la relation de travail», assure la nouvelle responsable du service «enfance jeunesse et sport». Qu'importe que l'autre territoire soit, lui, accessible à vélo, c'est bien le mode de management qui a fait la différence.

MISSIONS TRANSVERSES. Une situation qui n'étonne guère Sébastien Caillault. En poste à l'Institut agro de Rennes-Angers, le maître de conférences, qui suit ses étudiants apprentis, observe des «élèves animés par l'idée d'œuvrer pour les quartiers et la collectivité. Il y a bien sûr encore cette perception du travail en silo, mais les collectivités se reconfigurent en mode projet, ce qui attire davantage les jeunes diplômés».

La culture interne et l'adaptation des manières de faire aujourd'hui prévalent. Notamment pour recruter. «La souplesse est un élément important. Certains ministères se sont organisés autour de 20% de missions transverses. Concrètement, cela signifie que les cadres peuvent être détachés une partie du temps sur une autre fonction au sein de l'organisation. Ce type d'initiative n'est pas encore actif dans les territoires, mais cela ne saurait tarder», assure Coralie Charles, chargée de mission «transformation-campus des cadres» à la région Ile-de-France (10300 agents). Le travail en mode collectif ou en binôme, accompagné de process qui personnalisent moins les fonctions sont des pistes poursuivies par la collectivité francilienne.

A Malaunay, le DGS Laurent Fussien a, en dix-sept ans, promu «une approche fonctionnelle plutôt qu'une approche hiérarchique». C'est en prônant le droit à l'essai et à l'erreur, l'expérimentation et la franchise que le responsable tire aujourd'hui son épingle du jeu. Les collectivités reconnaissent aussi l'inévitable besoin des collaborateurs de retrouver du pouvoir d'agir. A Pessac (1000 agents, 65000 hab., Gironde), qui élabore la troisième édi-

Malaunay (Seine-Maritime) 100 agents • 6 200 hab.



Laurent Fussien, directeur général des services

E. BÉNAUD / ANDIA

Des agents autonomes et responsables

«Bien que nous soyons une commune pionnière avec plus de 300 actions de transition menées depuis 2006, nous poursuivons ce mode de management qui s'appuie sur l'investissement par le sens», se félicite Laurent Fussien, DGS de Malaunay. La ville laisse des «espaces d'engagement» aux agents, qui sont dans une posture d'autonomie et de responsabilité, mais sécurisée par la direction générale et les élus. «Nous avons par exemple des éco-objectifs collectifs et individuels en lien avec la spécificité de nos métiers. Chaque service peut choisir un objectif mesurable, explique-t-il. Et son respect intègre l'évaluation annuelle des agents.» Selon lui, cet élément participe à transformer la culture interne. «Nous lançons aussi tous les ans un appel à propositions en matière écologique auprès des services. Le jury est composé d'élus. Le projet qui arrive en tête est réalisé, tel l'usage des serviettes en tissu dans les cantines.» Et le DGS de conclure: «Les petites actions rejoignent ainsi les projets politiques de plus grande envergure, ce qui a beaucoup de poids en matière de valeur et d'impacts.»

Contact

Laurent Fussien, fussien.laurent@malaunay.fr

tion de son budget vert, «nous avons revu notre façon de faire, notamment sur nos projets d'investissements en y intégrant des objectifs à haute valeur environnementale.

POUVOIR D'AGIR. Cela a demandé aux agents d'intégrer de nouveaux référentiels car nous n'avons pas un chargé de mission "budget vert", ce sont toutes les directions qui doivent s'en emparer», explique Yvan Brégeon. Le DGS se félicite de cette méthode qui a permis «de développer en interne une ●●●

L'HUMAIN SUR LE TERRAIN

●●● nouvelle collaboration autour d'enjeux partagés». A la ville et la métropole de Toulouse (37 communes, 13000 agents, 806500 hab.), c'est une mue interne en mode projet qui se déploie. «Nous avons standardisé la méthode de gestion de projet en précisant qui sont les interlocuteurs, les règles en interne et le cadre. Nous formons nos agents à la négociation, la planification et la prise de parole», indique Nathalie Berthollier, la nouvelle directrice générale chargée des transitions. Pour faire avancer les projets plus rapidement, la procédure de validation ini-

tiale – chef de service, directeur, DGA, DGS puis élus et redescende jusqu'au service – a été repensée. «Les collaborateurs ou collectifs de collaborateurs créent une lettre de cadrage de projet ou d'intention directement examinée par un comité technique ou un comité composé d'élus. Les propositions sont ainsi traitées de façon beaucoup plus rapide et efficace.»

Julie Krassovsky

(*) Le prénom a été changé.

Ville et CA d'Agen (Lot-et-Garonne) 44 communes • 950 agents • 32 000 hab.



J.-F. TREMEGE / LA GAZETTE

Delphine Piazza-Morel,
responsable du service
«environnement»
mutualisé

Le travail repensé et organisé en groupes-projet

La ville et la communauté d'agglomération d'Agen ont engagé il y a deux ans une démarche transversale autour de la transition environnementale. «Cela signifie que le sujet de la transition a quitté la place cloisonnée d'une direction qui était auparavant la direction des services techniques, dont je faisais partie. Aujourd'hui cette direction est remontée auprès de la direction générale et chapeaute tout le reste», explique Delphine Piazza-Morel, responsable du service «environnement» mutualisé. Nous avons mis en place un protocole commun qui nous impose d'associer dès le démarrage d'un projet tous les services concernés.» Elle précise que le travail a été repensé et organisé en groupes-

projet qui mêlent, selon les sujets, des collaborateurs de la collectivité, des délégataires, des représentants d'usagers et des agents de terrain. «L'idée est de pousser une logique de partage d'informations indépendamment de la position hiérarchique. Des agents volontaires de chaque direction peuvent insuffler des actions concrètes et se forment progressivement pour cela. Des collègues chargés des eaux pluviales sont allés se former sur l'infiltration. A la voirie, les agents ont suivi des modules sur la voirie durable. C'est tout un processus de transformation qui se met en place», détaille la responsable.

Contact

Delphine Piazza-Morel, delphine.piazza-morel@agglo-agen.fr

Management de la transition écologique : jouez la transversalité !

PUBLIÉ LE 26/04/2023 Par **CATHERINE STERN** • Club : [Club Techni.Cités](#)



Rawpixel.com - stock.adobe.com

L'exigence d'accélérer le processus de transition écologique dans les collectivités invite à changer de manière de manager les équipes. Témoignages de collectivités qui ont réfléchi et mis en œuvre des actions concrètes pour travailler en transversalité plutôt qu'en silo, coopéré davantage en interne et en externe pour devenir plus agile dans un environnement plus mouvant et risqué.

Premier article d'un dossier consacré au management de la transition écologique et énergétique, enjeu majeur des services techniques aujourd'hui. Suivront, ces prochains jours, des témoignages d'acteurs locaux sous forme de portraits avant de voir comment le forfait mobilités durables s'inscrit dans ces nouvelles préoccupations. Nous terminerons avec une projection qui imaginera un centre technique... en 2040.

Sécheresses, canicules, méga-feux, inondations, hausse des prix de l'énergie... Les événements impactants se succèdent et la transition écologique s'impose désormais à tous les territoires. Au point que le degré de priorité de cette transition est aujourd'hui jugé élevé par 35 % des directeurs généraux des services (DGS) et directeurs généraux adjoints (DGA) interrogés dans le cadre d'une étude ⁽¹⁾ présentée lors du colloque du CNFPT « Accélérer la transition écologique : quel chemin pour les collectivités locales ? » Mais pour Aurore Colin, chargée de mission au sein du programme territoires d'I4CE qui vient de publier l'étude « Collectivités, les besoins d'investissement et d'ingénierie pour la neutralité carbone », « les collectivités ne sont pas encore au niveau des objectifs fixés notamment par la stratégie nationale bas carbone et ont besoin d'accélérer, de massifier les actions de transition ». Elle résume les trois ingrédients nécessaires à cette accélération : le doublement des investissements des collectivités (de 6 à 12 milliards par an), la mobilisation d'agents dédiés (25 000 équivalents temps plein [ETP] en verdissement des postes ou en recrutement) et un pilotage de très haut niveau avec une vision, une méthode et des architectes pour suivre ce grand chantier. « La transition énergétique et écologique n'est pas une politique sectorielle mais multisecteur qui va presque nécessiter de mettre en place un nouveau projet de société en l'espace d'une génération », affirme-t-elle.

Changement d'attitude

Pour conduire cette indispensable transition, 63 % des directions de collectivités interrogées dans l'étude du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ont déjà agi sur la gouvernance administrative et le pilotage transversal, chiffre qui monte à 73 % pour les intercommunalités. À la ville et à l'agglomération d'Agen, « la transition environnementale, qui faisait jusqu'à présent partie des services techniques, est en train d'être remontée au niveau de la direction générale des services, dans un objectif de transversalité et de pouvoir peser sur l'ensemble des directions », témoigne Delphine Piazza-Morel, responsable du service environnement mutualisé (voir son portrait). Dans cette collectivité du Lot-et-Garonne, la succession en dix-huit mois de deux épisodes d'inondations entraînées par des orages violents, s'ajoutant à la multiplication de canicules plus longues et intenses, ont accéléré la prise de conscience. Et enclenché un changement d'attitude. En témoigne la réhabilitation en cours d'un très grand parking à l'entrée d'Agen qui bénéficie d'un important budget pour une chaussée drainante, des dalles infiltrantes et la végétalisation contre les îlots de chaleur. « Si on avait fait ce projet il y a vingt-quatre mois, on ne l'aurait pas du tout porté comme aujourd'hui, assure l'ingénieure. C'est un des premiers projets portés de manière extrêmement transversale. » Les agents de la voirie, premiers porteurs, ont été associés dès le début, en revue de projet, avec le service transport et mobilités (qui prévoit des navettes, des bornes pour véhicules électriques et des emplacements vélos), les espaces verts (qui vont végétaliser fortement la zone), la collecte et la valorisation des déchets (pour implanter des points d'apport volontaire), ainsi que « les collègues des eaux pluviales consultés pour proposer des alternatives et une gestion différenciée, moi-même au titre de la transition environnementale et de la cohérence globale. Avec cet aspect multiforme, la transition environnementale est un bon prétexte pour aller dans le sens du partage et essayer d'être le plus possible dans l'agilité », estime-t-elle.

Capacité à faire travailler ensemble

Après d'autres priorités, en tête desquelles la gestion des risques (via la lutte contre l'artificialisation des sols, la préservation des ressources en eau, la nature en ville ou la mobilité décarbonée) citée par 63 % d'entre elles, 31 % des directions interrogées dans l'étude du CNFPT jugent prioritaire pour 2023 de « bâtir une administration territoriale au service de la transition écologique et de la résilience, grâce au management, au développement des compétences, à la transversalité de l'organisation et à une gestion sobre des ressources. » La ville et l'agglomération de La Rochelle (Charente-Maritime) ont déjà mis en place en interne une structuration nouvelle grâce à des plans nationaux (comme le PPI – plan particulier d'intervention – construit avec Cit'ergie) mais aussi construit des cellules pour « encaisser » les risques. « À chaque fois qu'on assume un nouveau danger (sécheresse, submersion, sanitaire), cela entraîne non pas des constructions de nouveaux services mais des travaux en transversalité pour que toutes les compétences puissent travailler ensemble. Cela implique d'accompagner les organisations et les managers un peu déstabilisés par rapport à ce qu'ils faisaient avant. On leur dit : demain votre légitimité n'est plus dans le silo, mais dans votre capacité à faire travailler ensemble des collègues qui peuvent être attachés à d'autres directions », explique Émilie Bout, directrice générale des services (lire portrait). Une coopération en interne mais aussi en externe grâce à la construction de partenariats, par exemple avec les universités du territoire. « Dans le cadre d'appels à projets successifs, nous sommes montés en compétence mais aussi en coopération en rajoutant un certain nombre d'acteurs du territoire pour relever des défis sur la mobilité, la rénovation énergétique, la captation carbone dans nos marais ou la data, ce qui était complètement nouveau dans nos services, poursuit la DGS, insistant sur le fait que « il n'y a pas de recette magique, mais l'idée de coopérer tout le temps avec le maximum de compétences en interne et en externe pour être prêt à réagir, à amortir les chocs ».

Sensibilisation et contributions volontaires

À Pessac aussi, ville girondine de 61 000 habitants engagée depuis de nombreuses années dans la transition écologique, on explore de ce côté. « Du point de vue organisationnel, il y a un enjeu pour éviter de rester en tuyaux d'orgues. On parle depuis des années de transversalité sans qu'on ait encore trouvé la martingale pour y arriver », reconnaît Yvan Brégeon, son DGS. Mais la formation des agents et des encadrants est un des axes majeurs d'action organisationnelle pour cette transition écologique, aux côtés de l'adoption d'un budget durable (dont c'est la troisième édition), d'un Spaser (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) pour la décarbonation des achats et de la participation citoyenne. Si 250 agents sur 1 000 ont déjà bénéficié fin 2022 d'une journée de sensibilisation sur mesure, coconstruite avec le CNFPT (en plénière et en atelier thématique), une quinzaine d'encadrants ont quant à eux pu approfondir la question des outils de management autour de la transition.



Les agents sont sensibilisés à la prise en compte des sujets environnementaux

« L'idée n'est pas forcément de changer la manière de manager mais de développer une nouvelle culture professionnelle complètement tournée vers ces enjeux de transition, explique le DGS. Cela nécessite de revoir les façons qu'on a de travailler soi-même mais aussi avec les autres. » La crise de l'énergie est un bon exemple du nouvel état d'esprit à Pessac : là où le sujet aurait été traité par la direction de bâtiments ou sous-traité à un chargé de mission il y a trois ou quatre ans, c'est désormais « l'affaire de tous ». « Le plan sobriété est aussi issu de contributions d'agents volontaires qui ont fait des propositions en lien avec leur métier, souligne Yvan Brégeon. Une fois sensibilisés, on a des agents qui, veulent contribuer, participer. C'est un retournement des choses. »

Organisation en trois dimensions

Le délégué général de l'association de promotion de la Fabrique des transitions, Julian Perdrigeat, confirme que « la coopération est le meilleur régime pour gérer la complexité », dans un contexte où le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité vont entraîner des conflits d'usages par rapport à l'allocation des ressources. « Quand on est en situation de pénurie, qu'on ne sait pas qui doit faire quoi, il faut réinventer nos manières de procéder et la coopération est le régime le plus efficace pour y arriver, insiste-t-il. Il invite ainsi à se représenter cette coopération au sein de nos modes d'organisation en trois dimensions : sur le plan horizontal au sein d'un service ou d'une même strate territoriale ; sur le plan vertical entre échelons administratifs, hiérarchiques, juridiques qui n'ont pas les mêmes responsabilités et au plan transversal car « à l'heure des transitions, pour gérer le politique, c'est-à-dire les conflits d'usage, les disputes sociétales, il faut aussi qu'on soit en mesure d'accueillir et de recueillir ces éléments de contexte qui viennent du terrain, au plus proche de la réalité des usagers, et de faire

remonter jusqu'à celles et ceux qui prennent la décision. » Et le délégué général de souligner : « la coopération n'est pas une valeur morale, un supplément d'âme, mais un mode d'organisation qui nécessite de l'interconnaissance ».

Parler le même langage

Mais pour coopérer autour de la transition, encore faut-il parler le même langage. « Quand on parle de plan de transition, de trajectoire carbone, on s'aperçoit assez vite qu'on ne parle pas forcément le même langage, qu'on n'a pas forcément les mêmes référentiels », signale Florence Peleau-Labigne, DGS de la région Centre-Val-de-Loire. Or, dans le cadre de ses conventions avec les six départements et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la région « souhaite qu'une part importante du contenu des financements soit portée sur les enjeux de la transition climatique ». Après avoir formé l'ensemble de ses 3 500 agents et organisé des journées de cohésion autour de la fresque du climat en invitant chacune des directions avec chacun des métiers à réfléchir sur l'impact du changement climatique, de la transition écologique, dans l'évolution de son métier, la collectivité veut aller plus loin. Lauréate d'un appel à projets France 2030, elle va créer avec l'Ademe et le CNFPT Val-de-Loire un dispositif sur trois ans visant à former à terme tous les agents exerçant 250 métiers dans l'ensemble des collectivités territoriales de la région. « Avec un consortium regroupant une dizaine de collectivités représentant chacune des strates (départements, EPCI, communes), nous allons construire des parcours de formation sur mesure portant sur une acculturation mais aussi sur une application pratique sur l'ensemble des métiers des catégories C, B et A, avec une attention particulière aux managers pour qu'ils puissent être prescripteurs », détaille Florence Peleau-Labigne. La préfiguration des dispositifs de formation aura lieu en 2023, le test en 2024 et l'évaluation en 2025, avant de les dupliquer à l'ensemble des collectivités de la région puis de les proposer à la France entière.

Révéler les effets immatériels et donner du pouvoir d'agir

Malaunay (Seine-Maritime), commune pionnière de la transition avec 300 actions menées depuis 2006, à l'origine de la Fabrique des transitions avec Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais), Grande-Synthe (Nord) et Le Mené (Côte-d'Armor) est souvent donnée en exemple et visitée par d'autres pour s'en inspirer. Laurent Fussien, DGS depuis dix-sept ans de cette ville de la banlieue de Rouen, a calculé avoir dépassé les 300 témoignages, contributions actives sur des webinaires, colloques, accueils de délégation, et recevoir une vingtaine de sollicitations en presse ou en pair à pair par mois. Dans cette collectivité qui emploie 110 agents au service de ses 6 200 habitants, la coopération est vécue et pratiquée au quotidien. Une posture qui s'est construite avec le temps. « Chaque politique publique suppose des savoirs, des savoir-faire et des savoirs être spécifiques. Mais ni nos études ni les politiques publiques qui nous ont construits ne nous ont appris à être ouverts, accueillants, coopératifs, à l'écoute, bienveillants... Or, on ne peut pas demander aux habitants de s'engager si on est dans une posture descendante », explique le DGS.

Parmi les invariants repérés chez les territoires en transition comme Malaunay, outre la nécessité de construire une vision systémique (en identifiant les interactions dynamiques entre sous-systèmes : climat, cycle de l'eau, fonctionnement des sociétés humaines, systèmes énergétiques, modèles économiques...), le DGS insiste sur l'importance de savoir « révéler les effets qualitatifs et immatériels des actions menées (la confiance, la capacité de se projeter, d'entreprendre, la créativité...) qui sont des leviers puissants pour embarquer les parties prenantes et les équipes en interne, car chacun trouve une raison de s'engager ». D'ailleurs, il voit son rôle comme « travailler à la cohésion des équipes, enjeu essentiel pour sortir de nos silos » et « leur donner du pouvoir d'agir, avec la perspective de donner du pouvoir d'agir à l'ensemble des acteurs d'un territoire ». Les agents recrutés par la collectivité le sont aussi dans cet état d'esprit : « si l'expertise technique est importante, la différence se fait sur les compétences relationnelles, de coopération, de compréhension des enjeux avec, derrière, la question de l'engagement », ajoute-t-il. La question de l'engagement est clé pour raconter ce que Malaunay a produit jusqu'ici et comment elle continue à se projeter ».

L'urgence climatique exige de nouvelles compétences

PUBLIÉ LE 13/03/2024 • PAR GAËLLE GINIBRIÈRE • DANS : FRANCE, TOUTE L'ACTU RH

Pour accompagner les politiques de transition, les collectivités ne peuvent faire l'économie d'une réflexion sur les métiers et compétences à développer dans les prochaines années. Certains l'ont nommée « GPEC climatique ».

Porté par un consortium de onze collectivités de la région Centre – Val de Loire copiloté par le CNFPT, le conseil régional et l'Ademe, le projet Iteenéraire aspire à former les 10 000 agents territoriaux de ces collectivités afin de répondre aux défis de la transition écologique et énergétique.

Les agents de quatre métiers prioritaires vont suivre les premiers modules à partir du mois de mai. « Les acheteurs, qui vont devoir accompagner les directions dans la prise en compte des enjeux climatiques dans leur cahier des charges, les agents responsables de l'entretien des bâtiments, de la maintenance et de l'entretien des espaces publics ont été définis comme prioritaires », liste Florence Peleau-Labigne, directrice générale des services (DGS) de la région Centre – Val de Loire.

Obligation réglementaire

Ce programme, dont le coût global est estimé à 7,5 millions d'euros, a été lauréat, en 2022, de l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir ». Il a vocation à être déployé, à terme, à l'ensemble des agents territoriaux de la région, puis au-delà. L'ambition est à la mesure de l'enjeu. En 2022, l'Institut de l'économie pour le climat évaluait à 25 000 le nombre de recrutements d'ingénierie des actions « climat » à réaliser dans les collectivités d'ici à 2030. Et selon le cabinet KPMG, la moitié des agents exercent un métier dont les pratiques devront devenir plus durables.

« Les obligations réglementaires relevant des lignes directrices de gestion ont poussé les collectivités territoriales à interroger leur patrimoine de compétences, dans un premier temps dans une logique de conformité. On sent désormais une dimension de plus en plus stratégique des collectivités à se saisir de ce sujet dans une dynamique de transition. Mais elles sont à des degrés de maturité différents », observe Maxence Pecquet, consultant du cabinet Politeia, spécialisé dans l'action publique locale, qui a accompagné la ville de La Clusaz dans sa réflexion.

Identifier les besoins

A la ville et la métropole d'Orléans, une « école de la transition » lancée il y a un an a déjà accompagné un peu moins de 1 000 agents à l'occasion d'ateliers (fresque du climat, conception de politiques publiques en intelligence collective), d'un grand séminaire et de 63 sessions de formation. « Nous allons mener cette année une réflexion sur la GPEC [gestion prévisionnelle des emplois et des compétences] intégrant la question des transitions », partage Vincent Breteau, directeur des ressources humaines mutualisé.

De son côté, Toulouse métropole a mis en place, le 1^{er} janvier, une direction générale chargée des transitions, voulue transversale et qui affiche une vocation stratégique de

transformation de l'action publique, des manières d'exercer et de la culture professionnelle. « Nous n'avons pas, à proprement parler, de GPEC climatique. Sans en être au degré de maturité nous permettant de dire que tel métier va apparaître ou disparaître, nous travaillons sur une étape intermédiaire de transformation de notre action publique en identifiant les besoins de compétences », indique Elodie Chabaud, directrice générale des RH de la métropole et de la ville.

Particulièrement ciblés, les métiers de l'aménagement et de la voirie. « Il s'agit de proposer un plan de formation qui se déploiera sur 2024-2025 et pour lequel nous avons sollicité le CNFPT », détaille Nathalie Berthollier, directrice générale chargée des transitions.

Le centre de formation, qui compte déjà plus de 500 stages fléchés sur la transition écologique et énergétique, s'est engagé, fin 2023, à généraliser l'intégration de la transition écologique dans toutes ses formations métier. « Au-delà de l'anticipation en temps réel de notre répertoire des métiers, nous allons bientôt lancer une réflexion transversale sur l'évolution des compétences au regard de la transition écologique, comme cela avait été fait pour la transition numérique », annonce Renaud Piquemal, chef de service spécialisé dans les ressources et risques environnementaux à l'Inset de Montpellier, institut chef de file pour la transition écologique au CNFPT.

Pratiques managériales

De chargé de mission « hydrogène » à climatologue urbaniste, déjà, de nouvelles fonctions sont apparues. Mais les collectivités ont encore peu engagé de prospective en la matière. Pour Thomas Straub, directeur associé de KPMG « service public », il y a pourtant urgence. « L'impact sur les métiers est comparable à celui de la révolution numérique. Or, entre le moment où l'on a commencé à en parler et le constat d'un problème d'illectronisme dans les collectivités, il s'est passé dix ans », met-il en garde.

Corollaire de l'anticipation des métiers et des compétences : une réflexion sur la transformation des pratiques managériales. L'Inet a conçu, en 2023, deux itinéraires composés de quatre modules de deux ou trois jours, destinés aux encadrants. « Ils seront déployés dans les délégations du CNFPT dès cette année. Le premier s'adresse aux managers en position stratégique pour les aider à repenser l'organisation des services et mieux accompagner les agents. Le second cible les encadrements intermédiaires ou de proximité qui ont à suivre une dynamique de changement dans leur équipe », décrit Guillaume Bauchet, directeur adjoint chargé de la formation à l'Inet.

MOBILITÉ

Les managers peuvent inciter à des déplacements plus durables

PUBLIÉ LE 11/05/2023 PAR AUTEUR ASSOCIÉ • CLUB : CLUB TECHNICIENS



Pour accélérer la transition écologique, les collectivités territoriales peuvent agir en tant qu'employeur. Les managers disposent d'un outil récemment élargi, le forfait mobilités durables, pour inciter leurs collaborateurs à évoluer vers une mobilité plus durable.

Suite de notre dossier consacré au management de la transition écologique avec, aujourd'hui, le forfait mobilités durables au sein des collectivités locales.

Par Guillaume Guéguen, responsable du service aménagements de mobilités dans une communauté urbaine

Transports en commun ou vélo : le nouveau forfait mobilités durables permet de ne plus choisir. C'est l'une des possibilités qu'ouvre le décret du 13 décembre 2022 aux agents des collectivités territoriales qui le mettent en place. Pour la prise en charge de leurs frais de déplacement domicile-travail, les agents territoriaux peuvent maintenant cumuler le remboursement partiel de l'abonnement aux transports publics, avec le forfait mobilités durables. Quels nouveaux moyens de transport ce dernier couvre-t-il? L'ensemble des services de mobilité partagée (vélos ou trottinettes en libre-service, autopartage avec des véhicules non thermiques ou à hydrogène) y deviennent éligibles en plus du covoiturage. Du côté des moyens de déplacement individuels, les engins de déplacement personnel motorisés (monoroues, gyropodes, trottinettes) rejoignent le vélo.

L'enjeu est de taille: quelque 1,98 million d'agents publics territoriaux créent, pour se rendre sur leur lieu de travail, des flux de déplacements massifs et quotidiens. Au sein de ces employeurs majeurs que sont les collectivités, les managers disposent de l'atout de la proximité avec leurs équipes pour impulser des changements concrets.

En premier lieu, il est incontournable d'informer sur les atouts et nouvelles possibilités pratiques du forfait mobilités durables. Car la succession des dispositifs (indemnité kilométrique vélo, évolutions du forfait mobilités durables) a pu brouiller leur lisibilité. Cette première approche doit fournir aux managers des exemples concrets pour ouvrir des réflexions en faveur des modes de transport plus durables. Saviez-vous que vingt minutes suffisent à parcourir cinq kilomètres à vélo ? Sur cette distance, 60 % des Français empruntent pourtant leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

Impulser le changement

L'entretien annuel représente une occasion idéale pour initier un accompagnement personnalisé. Y sont abordés les conditions de travail, l'équilibre de la vie professionnelle avec les contraintes et aspirations personnelles, ou encore l'évolution de carrière et donc la rémunération. Le forfait mobilités durables suggère de nombreux éléments de solution à travers l'usage des modes de transports éligibles - et leur meilleure prise en charge financière.

Pour franchir le pas d'un trajet à vélo ou d'une trottinette électrique pliante emportée dans le train, quel meilleur moyen qu'un défi lancé à l'échelle d'une équipe ou de la collectivité? L'objectif de telles animations est d'inciter à reproduire l'expérience. Les managers pourront s'appuyer sur le collectif pour identifier des alternatives aux habitudes de déplacement individuelles, grâce aux échanges entre collègues. Les covoiturages ou échanges de bonnes pratiques seront de plus propices à créer de nouveaux liens.

L'actualité, enfin, apporte une urgence nouvelle à ces réflexions. La hausse des coûts des carburants pénalise les modes de déplacement traditionnels et fragilise certains agents. Soutenir des alternatives durables et économiques pourrait devenir un enjeu de continuité de service à l'avenir. Le forfait mobilités durables est donc appelé à prendre une place centrale dans la boîte à outils des managers de la fonction publique territoriale

DOCUMENT 5

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale

NOR : TERB2021322D

Publics concernés : fonctionnaires et agents contractuels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics relevant de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Objet : institution d'un « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : ce décret prévoit les conditions et les modalités d'application du « forfait mobilités durables » aux agents de la fonction publique territoriale.

Références : le décret, pris en application des articles L. 3261-1 et L. 3261-3-1 du code du travail dans leur rédaction résultant de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de la ministre de la transition écologique,

Vu le code général des impôts, notamment son article 81 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 136-1-1 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 3261-1 et L. 3261-3-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ;

Vu le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale en date du 1^{er} juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 25 juin 2020,

Décète :

Art. 1^{er}. – En application des articles L. 3261-1 et L. 3261-3-1 du code du travail, les agents publics relevant de la loi du 26 janvier 1984 susvisée peuvent bénéficier, dans les conditions prévues aux articles 2 à 7, du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage, sous forme d'un « forfait mobilités durables ».

Les modalités d'octroi du « forfait mobilités durables » sont définies par délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale, de son groupement ou de son établissement public dans les conditions prévues par le présent décret.

Art. 2. – Les agents peuvent bénéficier du « forfait mobilités durables » à condition d'utiliser l'un des deux moyens de transport éligibles mentionnés à l'article 1^{er} pour se déplacer entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail pendant un nombre minimal de jours sur une année civile.

Art. 3. – Le montant du « forfait mobilités durables » et le nombre minimal de jours prévu par l'article 2 sont fixés par l'arrêté pris en application du décret du 9 mai 2020 susvisé. Le nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Art. 4. – Le bénéfice du « forfait mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration certifie l'utilisation de l'un ou des moyens de transport mentionnés à l'article 1^{er}.

L'utilisation effective du covoiturage fait l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur qui peut demander à l'agent tout justificatif utile à cet effet.

L'utilisation du cycle ou du cycle à pédalage assisté personnel peut faire l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur.

Art. 5. – Le « forfait mobilités durables » est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration prévue à l'article 4 par l'employeur auprès duquel la déclaration a été déposée.

Art. 6. – Lorsqu'il a plusieurs employeurs publics, l'agent dépose auprès de chacun d'eux la déclaration prévue à l'article 4 au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

Dans ce cas et par dérogation à l'article 5, le montant du forfait versé par chaque employeur est déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chaque employeur.

Art. 7. – Le montant du forfait et le nombre minimal de jours prévus à l'article 2 peuvent être modulés à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé dans les cas suivants :

1° L'agent a été recruté au cours de l'année ;

2° L'agent est radié des cadres au cours de l'année ;

3° L'agent a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année.

Art. 8. – Le versement du « forfait mobilités durables » est exclusif du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos prévus par le décret du 21 juin 2010 susvisé.

Art. 9. – Par dérogation aux dispositions des articles 1^{er} et 2, le présent décret n'est pas applicable :

1° Aux agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail ;

2° Aux agents bénéficiant d'un véhicule de fonction ;

3° Aux agents bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail ;

4° Aux agents transportés gratuitement par leur employeur.

Art. 10. – Le présent décret s'applique aux déplacements effectués par les agents à compter du 11 mai 2020.

Par dérogation, à titre exceptionnel, pour l'année 2020, les agents peuvent bénéficier à la fois du versement du « forfait mobilités durables » et du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de location de vélos prévus par le décret du 21 juin 2010 susvisé, à condition que leur versement intervienne au titre de périodes distinctes.

Le montant du « forfait mobilités durables » et le nombre minimal de jour prévus à l'article 2 sont réduits de moitié au titre des déplacements effectués au cours de l'année 2020 en application du présent décret.

Art. 11. – La ministre de la transition écologique, le ministre de l'économie, des finances et de la relance, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, la ministre de la transformation et de la fonction publiques, le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 décembre 2020.

JEAN CASTEX

Par le Premier ministre :

*La ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales,*

JACQUELINE GOURAULT

*La ministre de la transition écologique,
BARBARA POMPILI*

*Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,*

BRUNO LE MAIRE

*La ministre de la transformation
et de la fonction publiques,
AMÉLIE DE MONTCHALIN*

*Le ministre délégué
auprès de la ministre de la transition écologique,
chargé des transports,*

JEAN-BAPTISTE DJEBBARI

Budgétisation verte : retours d'expérience des collectivités

L'heure du bilan, 4 ans après les premières expérimentations



RÉSUMÉ POUR DÉCIDEURS

Une dynamique autour de la budgétisation verte au sein des collectivités territoriales se met en place : en quatre ans, une centaine d'entre elles, de toutes tailles et de tous échelons, se sont lancées dans la démarche ou vont le faire, dont la quasi-totalité des Conseils Régionaux de France métropolitaine et au moins un tiers des communes ou intercommunalités de plus de 100 000 habitants. Si l'objectif d'une démarche de budgétisation verte est d'abord d'enrichir la construction budgétaire pour permettre des arbitrages en faveur d'une réorientation des dépenses des collectivités vers plus de « dépenses vertes », qu'en est-il dans les faits ? Cette étude interroge l'utilité d'un tel exercice sur la base de retours d'expérience des collectivités, notamment de celles ayant expérimenté la démarche sur les 4 dernières années.

D'après les témoignages des collectivités, collectés par voie de questionnaires ou d'entretiens semi-directifs, **le principal apport de la budgétisation verte est d'institutionnaliser et de systématiser des moments d'échanges sur les enjeux environnementaux lors des discussions budgétaires.** Dès lors, un exercice de budgétisation verte doit être davantage considéré comme un outil de pilotage stratégique interne ou une démarche managériale visant à l'appropriation des enjeux environnementaux par l'ensemble des directions, au niveau des services et des élus, que comme un instrument budgétaire *stricto sensu* ou un outil de *reporting*. D'autres usages sont également favorisés par la budgétisation verte comme le fait d'apporter de la transparence sur les efforts budgétaires et environnementaux de la collectivité.

Aujourd'hui, la prise en compte des résultats de budgétisation verte dans la construction et les arbitrages budgétaires, c'est-à-dire la réorientation des dépenses qui peuvent l'être, est encore limitée. En effet, les entretiens avec les collectivités ont fait remonter peu de cas où une dépense considérée comme « défavorable » aurait été remise en cause sur la base de ce seul critère ; l'inverse est vrai également concernant des dépenses « favorables » qui auraient été prioritaires grâce à la démarche. La mise en place encore récente et imparfaite de l'outil dans la plupart des collectivités rencontrées explique probablement sa sous-utilisation à ce jour comme outil décisionnel. Pour autant, les personnes interrogées considèrent que l'outil « budget vert » pourrait aider à de tels arbitrages, à la condition qu'il existe une volonté

politique et que les résultats soient disponibles suffisamment tôt dans le processus budgétaire. L'utilisation qui est faite de ces résultats devra être suivie dans les prochaines années, en particulier au moment de l'élaboration des nouveaux projets de mandat, moment clef de définitions des projets d'une collectivité, en particulier en investissement.

Selon les collectivités rencontrées pour cette étude, dix facteurs de succès peuvent concourir à faire des résultats de budgétisation verte un critère d'arbitrage et une aide à la décision :

- 1 **Avoir un portage politique et administratif de haut niveau** (exécutif et direction générale) ;
- 2 **Allouer suffisamment de ressources humaines** et prévoir de dédier du temps agents à la démarche ;
- 3 **Expliquer les objectifs et limites de l'outil de budgétisation verte** auprès des élus et des services ;
- 4 **Associer l'ensemble des services et élus** à l'exercice dès le lancement de la démarche ;
- 5 **S'appuyer sur un binôme entre les directions transition écologique et finances**, et si possible avec l'appui des élus respectifs ;
- 6 **Réaliser la budgétisation verte en amont des arbitrages** pour discuter les résultats au moment de la prise de décision et intégrer l'exercice de budgétisation verte à toutes les étapes de la vie d'un budget, de la prévision à l'exécution et lors de l'évaluation ;
- 7 **Réaliser une budgétisation verte** au moment de l'élaboration des prochains projets de mandat ;
- 8 **Pérenniser l'utilisation de l'outil** sur plusieurs années ;
- 9 **Être transparent sur la méthodologie utilisée** qui se doit d'être robuste et objective ;
- 10 **Associer un maximum les partenaires externes** et combiner la budgétisation verte avec les autres outils existants pour faciliter la remontée d'informations nécessaires à sa réalisation.

(...)

RÉMUNÉRATIONS

Une prime pour les agents économes

Ville et CCAS de Romans-sur-Isère (Drôme)
600 agents • 32 800 hab.

La ville incite ses agents à participer à son plan de sobriété énergétique. Moyennant l'octroi d'une prime de participation.

Dans la Drôme, Romans-sur-Isère, comme toutes les collectivités, est confrontée à une flambée des coûts de l'énergie. Pour cette raison, et afin de répondre aux enjeux du changement climatique, son conseil municipal a adopté, le 9 novembre 2022, un plan de sobriété énergétique. Son but : réduire de 15% la consommation de la ville.

Pour l'atteindre, celle-ci avait déjà engagé des investissements et installé des ampoules peu consommatrices et autres robinets thermostatiques de radiateurs dans ses locaux. En parallèle, elle avait impulsé une démarche visant à influencer sur les comportements des utilisateurs de ces bâtiments, à commencer par les agents de la ville. Un «groupe focus» de volontaires de tous services et de tous niveaux s'est ainsi réuni en septembre pour définir les gestes d'économie possibles au quotidien. Dans une vidéo diffusée ensuite, l'une des membres, Elsa Dussert, assistante de direction, évoque le fait de «fonctionner le plus possible avec la lumière naturelle», de «ne pas chauffer de manière démesurée» ou «d'ouvrir les portes des bureaux pour diffuser le chauffage».

UN PRINCIPE SIMPLE. Restait à motiver l'ensemble des agents à suivre ces conseils. Pour cela, l'action mise en place est une prime de participation. «Son principe est simple, explique la maire, Marie-Hélène Thoraval. Face à un problème, si l'on travaille tous ensemble, on peut faire bouger les curseurs. Tout ne relève pas de l'attitude des agents, mais elle peut jouer un rôle intéressant.»

Les modalités d'attribution de l'enveloppe dédiée à cette prime – 130000 euros – ont été adoptées à l'unanimité par les organisations syndicales : si 100% de l'objectif de baisse de 15% de la consommation est atteint fin 2023, 100% de la somme sera répartie entre les agents. Entre 80 et 99% d'atteinte de l'objectif, seulement 90% le sera, et 70% pour un résultat entre 50 à 79%. En deçà de 50%, rien ne sera distribué.

«Le fonctionnement de cette prime de participation est calqué sur celui d'une autre prime, celle de l'intéressement des agents à la production du service

TÉMOIGNAGE

Pascale Sirand-Rey, directrice des ressources humaines

«La prime d'intéressement à la satisfaction a conduit à un nouveau de l'engagement»

«Les réponses aux besoins s'améliorent grâce à la prime d'intéressement à la satisfaction des usagers, qui a conduit à un extraordinaire renouveau de l'engagement des agents. Ils semblent avoir repris goût au travail et intègrent pleinement l'objectif d'améliorer la relation de proximité avec les usagers, prennent plus de temps pour échanger avec eux... Ce dispositif de prime liée également à la présence au travail a réduit le taux d'absentéisme : de plus de 10% en 2016, il est d'un peu plus de 5% en 2022, ce qui a apporté 1 million d'euros d'économies. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'empêcher les arrêts pour maladie, maternité, etc., mais on a fait chuter le nombre de micro-absences (moins de quatre jours) et augmenté (de 11 à 12 points) le nombre d'agents en ayant zéro. D'où une plus grande production de service.»



VILLEDERO

public, que nous avons mise en place en 2017 et avec laquelle elle se cumule, précise Marie-Hélène Thoraval. C'est un fonctionnement inspiré du monde de l'entreprise, mais pas copié-collé, puisque l'objectif de résultat concerne, pour nous, la satisfaction des usagers.»

Les modalités d'attribution de l'enveloppe ont été adoptées à l'unanimité par les organisations syndicales. Si 100% de l'objectif est atteint fin 2023, 100% de la somme sera redistribuée.

UN EFFET INCITATIF CERTAIN. Chaque année depuis cinq ans, donc, un échantillon représentatif du public est sondé par un cabinet spécialisé et 130000 euros sont ensuite distribués aux agents, de manière dégressive selon l'atteinte de l'objectif fixé pour cette satisfaction. Mais pas seulement : un critère de «présentisme» individuel a été ajouté. L'entièreté de la prime n'est versée que si aucun jour d'absence (hors accident du travail, maladie professionnelle, maternité, événements familiaux, formation et activité syndicale) n'est enregistré, 90% s'il y en a un, 70% pour deux jours, 30% pour trois jours, 10% pour quatre jours et... rien au-delà.

Un effet incitatif certain : «Chaque année, l'objectif de satisfaction des usagers est atteint et même dépassé», se félicite la maire. Forte de ce succès et certaine que les agents vont se mobiliser cette année aussi pour la sobriété énergétique, elle réfléchit déjà sur quel sujet faire porter la prime de participation en 2024. **Véronique Vigne-Lepage**

ENVIRONNEMENT

Un pas de plus dans la gestion écologique des espaces verts

PUBLIÉ LE 09/09/2022 • PAR HÉLÈNE HUTEAU • DANS : INNOVATIONS ET TERRITOIRES



1N. Duprey / CD78

La loi « Labbé » de 2014, interdisant les pesticides, a démocratisé de nombreuses techniques et modes de gestion alternatifs des espaces verts. Les directions des espaces verts, de l'urbanisme et de la voirie doivent œuvrer ensemble. Un important travail de sensibilisation des acteurs privés et particuliers reste à réaliser.

Après l'éradication progressive des pesticides de tous les espaces publics et privés, en vertu de la loi « Labbé » du 6 février 2014, y compris des cimetières et de la plupart des terrains sportifs, depuis ce 1^{er} juillet, comment agir pour favoriser encore plus la biodiversité ? Le graal des espaces verts aujourd'hui est de faciliter la vie et de faire en sorte qu'elle se développe au fil des saisons avec le minimum de ressources, c'est-à-dire de réaliser une gestion écologique des jardins telle qu'elle est défendue par la démarche EcoJardin. Celle-ci est portée par Plante & cité et l'agence régionale de biodiversité d'Ile-de-France, qui faisait le point sur ses dix ans d'existence lors d'un colloque à Versailles, le 31 mai.

Une décennie de recul des professionnels montre qu'une telle gestion est possible partout : dans les parcs historiques, les squares de quartiers, les cimetières, les habitats collectifs sociaux, les abords de voies, les sites industriels et même les aéroports... Après avoir longtemps lutté contre la faune et la flore, Aéroports de Paris, repenti, a décroché le label « EcoJardin ». A Orly (Val-de-Marne), ADP déclare accueillir « des centaines d'oiseaux », que sa gestion différenciée – c'est-à-dire un entretien des espaces adapté selon leurs caractéristiques et leurs usages – permet d'attirer sur certaines zones.

L'ambition végétale des pôles urbains, exprimée lors des municipales, implique de travailler avec les services techniques et les urbanistes. Car l'accroissement de la végétation comme mode d'adaptation au changement climatique a des conséquences sur les réseaux et le foncier. Or ce travail de concert n'est « pas si courant », selon Cathy Biass-Morin, directrice des espaces verts de Versailles (84 800 hab., Yvelines) et vice-présidente de l'Association des ingénieurs territoriaux de France, chargée de la transition écologique.

Le cojardinage facilité

Cette coopération des services implique un portage politique clair. C'est le cas à Versailles, où le maire, François de Mazières, a pour fait d'armes notable d'avoir imposé un jardin au lieu d'un centre commercial et multiplexe à la gare de Versailles-chantiers. Il vient, en outre, de remplacer la gare routière par un bosquet à la sortie de celle de Versailles-château-rive-gauche. A Rennes (220 500 hab.), « une commande publique claire » et continue facilite les relations de l'adjoint au maire chargé de la biodiversité, Didier Chapellon, avec les équipes d'urbanisme ou les élus de quartiers. « Dans tous les aménagements, les questions de gestion écologique sont intégrées. Cela n'empêche pas le grignotage », relève l'élue, alors même que la thématique de la biodiversité est intégrée au plan local d'urbanisme.

Les continuités écologiques sont pourtant indispensables à la survie et au développement de la faune et constituent la première préoccupation de la nouvelle chargée de la biodiversité de Versailles, Mathilde Planchat-Lévêque, selon qui, c'est « plus une question d'urbanisme que de jardinier ! » Les propriétaires privés ont aussi un rôle majeur à jouer dans les trames vertes et bleues ainsi que pour les brunes, qui visent à préserver la continuité écologique des sols. Or non seulement le modèle pavillonnaire est très compartimenté, mais il a tendance à s'artificialiser encore plus avec la densification et la volonté de certains propriétaires de supprimer les contraintes d'entretien. Le cojardinage, tel que pratiqué à Rezé (42 900 hab., Loire-Atlantique), est l'une des solutions que les municipalités peuvent déployer. Ainsi, l'association Ecos met en relation habitants en manque de jardinage avec ceux qui ne peuvent plus entretenir leur jardin.

Une approche artistique basée sur l'existant

Rappelons que l'essentiel de la biodiversité se trouve dans les sols. Signe d'une prise de conscience des professionnels : les coupes d'aménagement de paysages représentent désormais aussi ce qui se passe sous la surface. A l'image de ce qu'a dessiné l'agence de paysagistes urbanistes Ter pour illustrer le parc des Docks, à Saint-Ouen-sur-Seine (50 700 hab., Seine-Saint-Denis) ou le parc du Peuple de l'herbe, à Carrières-

sous-Poissy (16 600 hab., Yvelines), destiné à accueillir les insectes et à observer l'avifaune. Riche en milieux humides, il a fait l'objet d'une intervention minimale afin de respecter les biotopes de la friche. Ce travail avec l'existant est une évolution majeure des métiers de jardinier et de paysagiste. « Le jardin écologique représente une nouvelle approche artistique, ni à l'anglaise, ni à la française », remarque Philippe Clergeau, professeur en écologie au Muséum national d'histoire naturelle... Plutôt, pourrait-on ajouter, à la Gilles Clément, paysagiste auteur des concepts de « jardin en mouvement », « jardin planétaire » et « tiers paysage », découlant de l'observation qu'un paysage naturel n'est jamais figé, que les espèces et les gènes doivent circuler.

S'il y a une évolution du regard et des pratiques des jardiniers, leur formation est un travail de longue haleine. Il leur faudrait connaître les interactions entre plantes et avec les insectes, alors qu'aux nouvelles recrues « il manque les bases de connaissance des fleurs, des plantes et des périodes de taille... » remarque une gestionnaire. « Nous sommes en phase sur les connaissances et compétences qui évoluent dans nos référentiels », se défend Marie-France Dussion, inspectrice pédagogique dans l'enseignement agricole. L'appel à « bifurquer » de huit diplômés 2022 d'AgroParisTech, le 30 avril, dénonce au contraire une trop grande inertie des cursus sur les questions écologiques.

L'embauche d'écologues, un vrai plus

A la hauteur de leurs moyens, les municipalités tentent de combler les lacunes. Rennes enseigne à ses nouveaux jardiniers les grands enjeux des cycles du carbone et de l'eau au prisme de leur métier durant deux semaines. Versailles emploie des écojardiniers qui forment leurs équipes et en sont moteurs, notamment sur les inventaires, la gestion de l'eau et l'intégration des plantes spontanées. « Nous avons huit espèces d'orchidées locales dans les cimetières. Le regard du jardinier a complètement évolué », observe Cathy Biass-Morin. Elle recherche avant tout des esprits curieux et agiles qui apprendront sur le terrain et s'adapteront. L'embauche d'écologues, dont le métier est d'analyser, de mesurer et de prévoir l'impact des activités humaines sur l'environnement et la biodiversité, est un vrai plus à Versailles, Lyon, Rennes, Lille et Besançon.

Autre changement dans les métiers de jardinier et d'agent des espaces verts : savoir communiquer avec le public et être ambassadeur de la biodiversité et des pratiques la favorisant. Se faire labelliser offre un vrai support à cet égard, pour des démarches parfois difficiles à faire accepter aux citoyens, comme l'intégration des herbes folles, qui peuvent leur faire croire à un manque d'entretien. L'introduction d'herbivores est un facteur facilitant et crée du lien social. Ainsi, dans un quartier populaire de Bagnolet, depuis qu'elle nourrit les moutons, l'herbe est moins souillée, plus respectée. Au-delà des critères esthétiques, de propreté et de biodiversité, il s'agit aussi de mettre en avant la valeur ajoutée de la nature dans les aménagements, comme la gestion naturelle de l'eau. « Le but est que les citoyens fassent de même dans leur jardin », souligne Cathy Biass-Morin. La réglementation sur les espèces protégées et leurs habitats y reste souvent ignorée, avec la taille de haies au printemps ou en été, allant à l'encontre du nichage des oiseaux. Pour les mairies, le travail de sensibilisation à ce sujet reste largement à mener.

FOCUS

« Notre levier essentiel, nos 300 jardiniers »



Didier Chapellon, adjoint à la maire de Rennes, chargé de la biodiversité

« Nous pratiquons la gestion différenciée depuis les années 80. Nous avons 31 sites labellisés "EcoJardin", représentatifs de la diversité de nos 1 300 sites gérés par la direction des jardins et de la biodiversité, de type groupe scolaire, crèche, cimetière, arbres d'alignement... Nous avons supprimé les pesticides dans les années 2000 et l'éclairage nocturne des parcs. Des balades urbaines organisées par la ville participent à la bonne acceptabilité de ces mesures par les habitants.

Nos 300 jardiniers sont notre levier essentiel en faveur de la biodiversité. Reste que 60 % du périmètre de la ville nous échappent : il faut sensibiliser universités, entreprises, particuliers... La charte de l'arbre, les distributions d'arbustes et de passes à hérissons ainsi que des communications sur l'intérêt des haies permettent d'impliquer les gens. »

DOCUMENT 9

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées

NOR : TRED2023831D

***Publics concernés :** Etat, collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales.*

***Objet :** application des dispositions de l'article 58 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.*

***Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.*

***Notice :** pour accroître la part des achats issus de l'économie circulaire dans la commande publique et ainsi renforcer le principe selon lequel la commande publique tient compte de la performance environnementale des produits, le décret fixe la liste des produits et, pour chacun d'eux, la part minimale des achats publics qui doit être issue des filières du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage.*

***Références :** le décret pourra être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).*

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la transition écologique et du ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le règlement n° 213/2008 de la Commission du 28 novembre 2007 modifiant le règlement (CE) n° 2195/200 du Parlement européen et du Conseil relatif au vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) et les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil relatives aux procédures en matière de marchés publics, en ce qui concerne la révision du CPV ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article L. 2196-3 ;

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre I^{er} du titre IV du livre V ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, notamment son article 58 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 12 novembre 2020 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'administration) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – La liste et les proportions minimales des produits ou catégories de produits acquis par l'Etat et par les collectivités territoriales et leurs groupements au titre de marchés de fournitures devant être issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, au sens de l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement, sont fixées en annexe du présent décret.

Art. 2. – Les proportions minimales fixées par produits ou catégories de produits acquis sont exprimées en pourcentage du montant total hors taxes de la dépense consacrée à l'achat de chaque produit ou catégorie de produits au cours de l'année civile.

Art. 3. – Les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices de l'Etat et des collectivités territoriales et leurs groupements déclarent, auprès de l'Observatoire économique de la commande publique, la part de leur dépense annuelle consacrée à l'achat des produits ou catégories de produits énumérés en annexe. Les modalités de déclaration sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Art. 4. – Au plus tard le 31 décembre 2022, les ministres chargés de l'environnement et de l'économie établissent le bilan de la mise en œuvre des dispositions du présent décret au regard de leur impact sur l'environnement, sur l'évolution des pratiques des acheteurs et des fournisseurs en matière de commande publique et sur la situation économique des différentes filières productrices des biens mentionnés en annexe. Ce bilan est transmis au Parlement et rendu public.

Prenant en compte ces différents impacts et l'objectif de transition vers une économie circulaire mentionné à l'article L. 541-1 du code de l'environnement, ce bilan analyse l'opportunité d'une évolution de la liste des produits ou des catégories de produits et des proportions minimales fixés en annexe du présent décret.

Art. 5. – Pour l'année 2021, les marchés publics de fournitures pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication avant la date de publication du présent décret sont exclus du décompte de la dépense calculée en application de l'article 2.

Art. 6. – La ministre de la transition écologique, le ministre de l'économie, des finances et de la relance, la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie, et la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 mars 2021.

JEAN CASTEX

Par le Premier ministre :

La ministre de la transition écologique,
BARBARA POMPILI

*Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,*
BRUNO LE MAIRE

*La ministre déléguée
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargée de l'industrie,*
AGNÈS PANNIER-RUNACHER

*La secrétaire d'État
auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance,
chargée de l'économie sociale,
solidaire et responsable,*
OLIVIA GREGOIRE

ANNEXE

LISTE DES PRODUITS ET CATÉGORIES DE PRODUITS POUR LESQUELS SONT FIXÉES DES PROPORTIONS MINIMALES DE MONTANT ANNUEL D'ACHAT DE BIENS ISSUS DU RÉEMPLOI OU DE LA RÉUTILISATION OU INTÉGRANT DES MATIÈRES RECYCLÉES

Les proportions minimales indiquées sont à respecter par ligne du tableau ci-dessous.

Ligne	Code CPV Règlement (CE) 213/2008	Produits ou catégories de produits	% issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées	dont % issu du réemploi ou de la réutilisation
1	18000000-9 18100000-0 19231000-4 19000000-6 39500000-7	Vêtements, articles chaussants, Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires Linge Produits en cuir et textiles, matériaux en plastique et en caoutchouc Articles textiles	20	20
2	18937000-6	Sacs d'emballage	20	10
3	22000000-0 22100000-1 22800000-8 30192700-8	Imprimés et produits connexes Livres, brochures et dépliants imprimés Registres, livres comptables, classeurs, formulaires et autres Papeterie et autres articles	40	0
4	30000000-9 30231100-8 30213100-6 30213300-8 30237200-1	Machines, matériel et fourniture informatique et de bureau, excepté les meubles et logiciels Terminaux informatiques Ordinateurs portables Ordinateur de bureau Accessoires informatiques	20	20
5	30120000-6 30125000-1	Photocopieurs et matériel d'impression offset Pièces et accessoires de photocopieurs	20	20
6	30125100-2 30192113-6	Cartouches de toner Cartouches d'encre	20	20
7	30192000-1	Fournitures de bureau	20	0
8	30197630-1 30197643-5	Papier d'impression Papier pour photocopie	40	0

ACHATS PUBLICS RESPONSABLES :

Cadre et obligations (extrait)

1. Le principe: l'obligation de prise en compte des objectifs de développement durable (ODD) dans les besoins

Une obligation de moyen depuis 2006

- L'acheteur doit prendre en compte les **objectifs de développement durable** dans ses **besoins**
- L'obligation vaut pour **tous les contrats**, indépendamment des seuils : marchés ([article L. 2111-1](#)), concessions ([article L. 3111-1](#)), avec ou sans mise en concurrence.



Article L. 2111-1 CCP :

« La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées [...] en prenant en compte des **objectifs de développement durable**, dans leurs **dimensions économique, sociale et environnementale.** »



Cela implique que la **réflexion doit s'engager bien en amont de la consultation** du ou des prestataires, de façon à utiliser les outils juridiques les plus adaptés à son besoin.

Si les objectifs ne peuvent être intégrés, l'acheteur peut le justifier selon des modalités libres qu'il est recommandé de tracer (exemples : fiche interne marché, documents de consultation, rapport...).

Pour aller plus loin : Voir la fiche technique de la DAJ sur la définition du besoin (<https://www.economie.gouv.fr/daj/definition-besoin-2019>)

1. Le principe: l'obligation de prise en compte des objectifs de développement durable (ODD) dans les besoins

Renforcée par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021



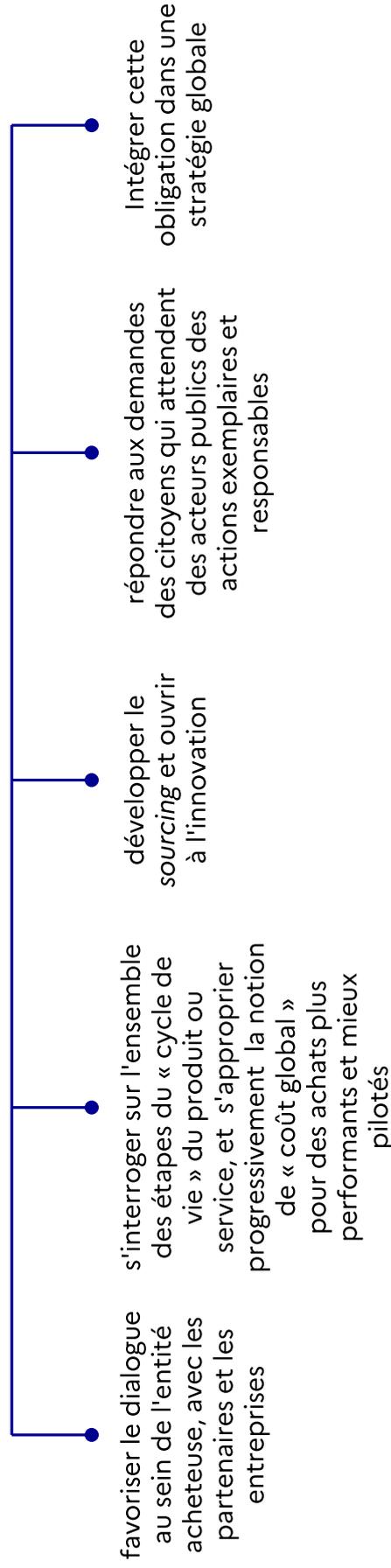
→ Principales dispositions :

- L'inscription des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale, dans un nouvel article L. 3-1 du CCP
- **Au plus tard le 26 août 2026**, pour les contrats et concessions :

- **Prise en compte des ODD** dans les spécifications techniques qui définissent le besoin : un rappel (modification de l'article L. 2111-2 du CCP)
- **Fin du critère unique du prix. Le seul critère unique possible sera désormais le coût global** (modification de l'article R.2152-7 du CCP)
- **Critère environnemental obligatoire** (modification de l'article L. 2152-7 du CCP)
- **Condition d'exécution environnementale obligatoire** (modification de l'article L. 2112-2 du CCP)
- **Condition d'exécution relative au social et à l'emploi obligatoire dans les marchés et concessions formalisés, avec dérogations** (nouvel article L. 2112-2-1 du CCP)

Pour l'Etat : Au plus tard le 1^{er} janvier 2025 : mise à disposition des acheteurs d'outils opérationnels de définition et d'analyse du coût de cycle de vie sur les secteurs prioritaires

Une opportunité



→ Depuis 2020 : concilier des enjeux prioritaires
crise sanitaire, climatique, inflation, souveraineté alimentaire et énergétique, précarité croissante



(...)

4. Marseille fait preuve d'exemplarité pour son administration

Face aux multiples enjeux contemporains liés à l'environnement, aux finances publiques, et à la relation des citoyens avec les pouvoirs publics, la Ville de Marseille développe une politique volontariste d'exemplarité de son administration.

Le Plan de sobriété énergétique

Un an après son adoption, le plan de sobriété énergétique de la Ville de Marseille a permis de mettre en cohérence les engagements Climat de la Ville avec son devoir d'exemplarité. **Ce plan vise à réduire la consommation énergétique de -10% en 2024, -40% en 2030 en agissant sur plusieurs axes : bâti municipal, éclairage public, déplacements des agents, numérique responsable.**

Sur l'ensemble du bâti municipal, on note une première baisse des consommations d'électricité et de gaz en valeur absolue. L'analyse énergétique 2022 montre que 50% des consommations de gaz sont issues des chaufferies écoles. Les effets à venir du Plan Écoles permettront de réduire ce volume.

Sur l'éclairage public, l'objectif est atteint avec 10% d'électricité économisée en 2022, grâce aux LED et aux réductions du temps d'éclairage mais cela se traduit par une hausse de 22% en coût, en raison de la flambée des prix de l'énergie.

S'agissant des déplacements des agents, l'objectif est de diviser par deux la flotte à l'horizon 2030. La baisse de 30% des dépenses de carburant a également été inscrite au Plan de Déplacement de l'Administration de 2023 pour la même période.

La stratégie pour un numérique responsable adoptée cette année va permettre de rationaliser les équipements numériques des agents, d'acquérir des smartphones reconditionnés et assurer que 100% du matériel informatique intègre une filière de reconditionnement ou de recyclage.

TOUS ACTEURS POUR RÉDUIRE NOTRE IMPACT ÉNERGÉTIQUE
Les 10 bonnes pratiques à appliquer sans modération dans le cadre du Plan de sobriété énergétique de la Ville de Marseille

<p>1</p> <p>Le chauffage ? 19°C maximum dans les bureaux</p> <p>1 degré de chauffage de moins = 7% de baisse de la consommation. Pulls et écharpes sont nos meilleurs alliés pour l'hiver.</p>	<p>2</p> <p>L'aération ? En 3x10 minutes seulement</p> <p>Aérer c'est bien pour assainir l'air, mais avec modération. Limité à 10 minutes le matin, 10 minutes le midi et 10 minutes le soir.</p>	<p>3</p> <p>Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas</p> <p>Un salarié français consomme environ 70kg de papier par an à lui seul ! 2 gestes simples : réduire nos impressions et recycler nos papiers.</p>	
<p>4</p> <p>Gaspillage eau & énergie, moi aussi j'agis et j'alerte !</p> <p>Une fuite ou une lumière qui dysfonctionne ? Alertons pour réparer au plus vite.</p>	<p>5</p> <p>Appareils pas utilisés, appareils débranchés !</p> <p>En cas d'absence du bureau au-delà d'une heure, le soir, les week-ends, les vacances, éteignons ou débranchons nos appareils numériques.</p>	<p>6</p> <p>Le combo métro & vélo pour se déplacer au boulot</p> <p>En fonction de notre mode de mobilité, notre impact écologique évolue : de 0g de CO₂ pour un trajet en vélo ou à pied et à plus de 6,4kg pour une voiture !</p>	
<p>7</p> <p>La visio, un outil école</p> <p>Pour des réunions courtes dans notre journée, ayons le réflexe de la visioconférence pour limiter le trafic automobile et la pollution atmosphérique.</p>	<p>8</p> <p>Objectif : des mails les plus légers possibles</p> <p>Astuces simples : • Cibler les destinataires • Utiliser Smash pour envoyer des pièces jointes ou NextCloud pour les stocker • Privilégier le chat Rocket.Chat pour des échanges rapides entre collègues</p>	<p>9</p> <p>Boîte mail : faisons le ménage !</p> <p>Pour alléger sa boîte mail : supprimer les mails inutiles, les spams, vider la corbeille et se désabonner des newsletters non lues.</p>	<p>10</p> <p>Naviguer sur le net en toute sobriété</p> <p>Pour nos recherches web, le plus court chemin est aussi le plus vert ! En tapant directement le nom du site dans la barre d'adresse, ou en utilisant les favoris et l'historique.</p>

La sensibilisation des agents, la clé pour une administration exemplaire

Les travaux de l'Assemblée des agents

L'Assemblée des agents a été créée en janvier 2022, après un appel à volontariat auprès des 12 000 agents de la ville de Marseille. Elle est composée de **25 membres représentatifs** de la diversité des agents et de leurs de multiples métiers. Après plus d'un an de travail impliquant

plus de 1 000 personnes, l'Assemblée des agents a dévoilé **les valeurs de la collectivité**, en juin, en parallèle de la restitution du Projet d'administration. Définies sur la base des ateliers thématiques organisés en 2022 au Palais des Sports, ces valeurs se construisent ainsi :

Proximité = disponibilité + savoir-être

Accompagnement = soin + savoir-faire

Fierté = confiance + pouvoir d'agir

Adaptabilité = réactivité + anticipation



Chacune de ces valeurs se traduit ensuite avec un engagement clé de la part des agents. L'objectif poursuivi est d'exprimer de manière synthétique l'envie et le besoin des agents de se recentrer sur les valeurs qui caractérisent leur action quotidienne afin

d'offrir un service public de qualité. Pour que ces valeurs soient connues et adoptées par les agents, une campagne de communication interne a été mise en place pour que les affiches soient visibles de toutes et tous.

De la Fresque du Climat vers un Campus Transition écologique

Afin de répondre à l'urgence climatique et dans le cadre d'objectifs internes de transformation et de sensibilisation aux enjeux de transition, la Ville de Marseille a souhaité **former le maximum d'agents à la « Fresque du Climat »**. Il a été décidé dans un premier temps de former l'ensemble des Directrices et Directeurs de la Ville, puis l'Assemblée des

agents, afin qu'ils soient les ambassadeurs de cette formation auprès des autres agents. Les premiers ateliers se sont déroulés le 7 avril lors du comité de Direction (60 personnes). Le 2 juin, une dizaine d'agents ont été formés. Enfin, 3 ateliers auprès d'agents volontaires ont été réalisés en septembre, octobre et novembre.



C'est donc une centaine d'agents qui ont été formés à la Fresque du Climat en 2023. Avec l'autre centaine d'agents formés en 2024, cela permettra d'atteindre l'objectif fixé de 200 agents formés en 2 ans, et de disposer des relais en interne à propos des enjeux liés au climat.

D'autres actions internes de sensibilisation ont été déployées dans le cadre du plan de sobriété énergétique: des sessions de formations par ALEC et Atmosud dans les écoles, une Affiche Sobriété «Tous acteurs pour réduire notre impact énergétique», les 10 Astuces des Jeudis du Climat.

Par ailleurs, la Ville de Marseille a mis en place deux dispositifs complémentaires à destination des agents :

- **Des moments d'échanges et de sensibilisation: les «Café Climat»** sont des rendez-vous mensuels organisés durant le temps de la pause déjeuner. Quiz et interventions d'experts sont déclinés pour aborder divers thèmes (les enjeux énergie-climat à Marseille, la surchauffe urbaine, la qualité de l'air, les mobilités douces, etc.).
- **Des sessions de sensibilisation** à la mobilité douce et aux vélos électriques, à l'éco conduite, ainsi que des formations de «guide et maître composteur» pour les agents en charge du compostage dans les cantines scolaires, etc.

PAR LA SUITE

Toutes ces actions internes Fresque, Café climat, constituent les premières briques du Campus Transition écologique, qui a pour objectif d'anticiper les évolutions des métiers en lien avec les transformations écologiques, d'identifier des formations spécifiques ou collectives adéquates, et d'expérimenter des nouveaux modes d'apprentissage. Ce Campus s'inspire des initiatives lancées par le ministère de la transformation et de la fonction publique fin 2022 pour former à la transition écologique d'ici 2027, l'ensemble des agents de la fonction publique avec des ateliers de sensibilisation sur les enjeux climatiques, des ateliers sur le passage à l'action, des visites de terrain et des conférences scientifiques sur les enjeux de l'épuisement des ressources, l'effondrement de la biodiversité et le dérèglement climatique.

La programmation événementielle

Tout au long de l'année, des événements autour des thématiques du développement durable sont proposés aux agents. Retour sur les quelques moments clés de l'année 2023 :

- La journée internationale des droits des femmes: conférence de sensibilisation à l'égalité Femmes/Hommes et aux comportements sexistes en situation de travail, élaboration d'un violentomètre pour appréhender les différentes formes de sexisme en milieu professionnel;





- La Nuit de la Solidarité 2023: participation d'agents bénévoles pour recenser et aider les plus démunis;
- Novembre, mois sans tabac: aide aux agents pour l'arrêt définitif du tabac;
- Le DuoDay, accueil de personnes en situation de handicap au sein des services par des agents volontaires;
- La semaine de la Qualité de vie au travail: information et échanges sur l'amélioration

des conditions de travail et la santé au travail;

- Le sport en team Ville de Marseille (participation aux courses La Marseillaise des femmes et Marseille-Cassis, etc.).

La communication interne



La sensibilisation des agents passe également par des campagnes de communication interne :

- Pour les droits des femmes: campagne « nos agentes ont du talent »;
- « Tous acteurs pour réduire notre impact énergétique », afin d'accompagner la ville dans son Plan de Sobriété;
- « Digital clean-up day », afin de limiter l'impact des activités numériques des agents sur l'environnement;
- Distribution d'un dépliant aux agents municipaux des écoles, expliquant le tri et son intérêt;
- Diffusion d'une affiche Sobriété, détaillant les Écogestes à mettre en œuvre au quotidien, et publication dans l'intranet.

Les Mairies de Secteur organisent en plus des actions auprès de leurs agents. À titre d'exemple, au sein de la Mairie du 4^e Secteur, la sensibilisation des agents passe par :

- La mise en place d'une heure de formation par trimestre à destination de tous les agents, afin de les sensibiliser aux différents sujets de la transition écologique, notamment dans les domaines de la gestion des déchets, de l'énergie, du secteur numérique, ainsi que des déplacements;
- L'organisation de « défis et d'ateliers » afin d'informer et sensibiliser les agents, tout en les formant aux pratiques écoresponsables;
- La diffusion d'un questionnaire à tous les agents de la Mairie de Secteur afin d'identifier leurs pratiques en termes de mobilités.

Un fonctionnement de l'administration plus responsable

L'inventaire du patrimoine mobilier 2023

Une démarche structurante de constitution d'une **cartographie** du patrimoine mobilier a été engagée. Cet inventaire a pour objectif de recenser, mesurer et mettre à jour le parc mobilier affecté dans l'ensemble des bâtiments administratifs municipaux, dans un premier temps.

Cette démarche concourt également à faciliter la **connaissance de l'état du parc mobilier** tant en termes quantitatif que qualitatif, notamment en ce qui concerne l'affectation de mobilier neuf. Cet état des lieux pourra ainsi accompagner la mise en œuvre du futur Schéma Directeur Immobilier.

Des achats durables

Les mobiliers neufs achetés sont composés essentiellement de particules de bois, de bois de placage ou de bois massif issu de forêts certifiées par le Programme de reconnaissance des certifications forestières

(PEFC). De même, le Pôle Logistique met à disposition des services une offre de produits ménagers éco-labelisés dans les services, les crèches et les écoles.

La gestion des déchets professionnels municipaux

Les mobiliers et équipements abîmés sont déposés sur la plateforme Valdélia mise en place pour le recyclage des mobiliers professionnels. En 2022, plus de 78,5 tonnes de mobilier ont pu ainsi être recyclés sur cette plateforme. L'électroménager, les palettes en bois, les

plastiques d'emballage et les cartons sont évacués vers la plateforme de tri sélectif de la Millière. En 2022, plus de 18 tonnes de mobiliers divers ont été traités en déchetterie directement par le titulaire du contrat de livraison/récupération.

La valorisation des véhicules réformés

La Ville de Marseille a modifié ses procédures dans le traitement des véhicules réformés du parc automobile municipal et de celui du BMPM.

Elle a ainsi inversé la tendance de traitement : désormais ce sont **70 % des véhicules réformés, mais exploitables, qui sont vendus aux enchères** et 30 % des véhicules réformés, non exploitables, qui sont envoyés à la destruction via un marché spécifique.

Ces ventes représentent une entrée financière :

- Pour l'année 2022 : ce sont 61 véhicules qui ont été réformés (29 du parc auto

municipal et 32 du BMPM) pour un montant de 182 850 €.

- Pour l'année 2023 : ce sont 63 véhicules (34 du parc auto municipal et 29 du BMPM) pour un montant de 234 700 €, qui ont été vendus à l'heure de la rédaction du rapport, une vingtaine de véhicules est en cours de procédure de cession chez le commissaire-priseur.

En offrant un nouveau cycle de vie éco-responsable aux véhicules réformés par la collectivité, la Ville participe à la diminution de l'emploi des matières premières et permet d'effectuer un gain financier non négligeable.

Le télétravail, une organisation responsable au service du développement durable



Mis en œuvre depuis 2021, la politique de télétravail s'est structurée afin de prendre en compte les **enjeux de la transition écologique et du bien-être au travail des agents**. 2 141 agents de la Ville ont intégré cette modalité d'organisation de manière régulière. Afin d'accompagner le développement du

télétravail, des efforts financiers conséquents ont été déployés afin de doter les agents d'un PC portable dans une démarche de responsabilité numérique : au moment de la dotation d'un PC portable télétravail, l'opportunité du poste fixe est réévaluée. La grande majorité des agents en télétravail se sont inscrits dans cet effort en bénéficiant d'un environnement de travail informatique unique. Le matériel récupéré est ainsi remis en stock pour limiter l'achat de nouveaux appareils. Le matériel vieillissant est recyclé par un prestataire de la Ville de Marseille.

Marseille met en place des actions événementielles responsables

Les actions événementielles se font dans le cadre d'achats responsables, visant à respecter les objectifs du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) de la Ville.

Lors de l'organisation d'événements, une grande vigilance est également apportée au respect des préconisations de configuration et d'utilisation des lieux.

À titre d'exemple :

La journée « Un Dimanche en famille » au parc Borely, a été conçue de manière à ce que :

- Aucun piquage ne soit réalisé dans les pelouses pour l'arrimage des animations ;
- Aucune implantation ne se fasse sur ou à proximité immédiate des arbres du parc ;
- La ferme pédagogique s'installe dans un espace répondant aux normes du bien-être animal, avec mise en place de zone de repli pour ne pas stresser les animaux ;
- De nombreux bacs de collecte des déchets soient mis en place.

La soirée « Biodiversité » organisée le 5 juillet au Muséum d'Histoire Naturelle, a quant à elle été conçue de manière à :

- Utiliser un espace en plein air pour accueillir 70 personnes le soir en pleine canicule ;
- Servir un repas dinatoire dans des contenants en bois, des bouteilles uniquement en verre et un décor réutilisable.



Un numérique plus sobre et durable

En décembre 2022, la Ville a adopté une délibération pour définir ses enjeux stratégiques autour du numérique afin qu'il devienne responsable. Le numérique de la Ville se veut donc plus sobre et durable, plus social et inclusif, et au service de la décarbonation.

Les objectifs opérationnels se regroupent autour de quatre volets: **la sobriété, l'accessibilité, la confiance et l'éthique dans le numérique**. Les actions suivantes ont été engagées ou sont en cours de mise en place:

- Définition d'une politique de la dotation des équipements numériques des agents (rationalisation des dotations);
- Marché permettant d'acquérir des smartphones reconditionnés;
- Marché de «fin de vie» des équipements

numériques avec un brocker: 100% du matériel informatique intègre une filière de reconditionnement ou de recyclage;

- Évolution des sites internet de la Ville pour les rendre plus sobres, plus ergonomiques et accessibles à tous (eco-dev, RG2A, etc.);
- Évolution des services numériques et des téléservices à destination des agents et des citoyens pour simplifier les parcours, les rendre fluides et accessibles;
- Formation des agents pour accompagner cette transition numérique;
- Sensibilisation des agents aux éco-gestes et à un usage du numérique plus sobre;
- Mise en place d'un observatoire du numérique pour une équité du territoire en termes d'accessibilité au très haut débit.

La mobilisation autour de l'alimentation durable et de la précarité alimentaire

L'Atelier Municipal sur l'Alimentation Durable (AMAD) réunit une quinzaine de services municipaux ainsi que le Comité Communal d'Actions Sociale (CCAS) dans le but de travailler à la promotion de l'alimentation durable et de la réduction de la précarité alimentaire. En effet, depuis son adhésion au Pacte d'Alimentation Durable de Milan, la ville concrétise sa politique publique en matière de changement des pratiques alimentaires afin que tous les Marseillais aient accès à une alimentation de qualité, saine et respectueuse de l'environnement.

L'AMAD travaille désormais avec diverses organisations du territoire qui s'inscrivent

dans la même stratégie alimentaire comme l'AP-HM et l'Assemblée Citoyenne du Futur. Alors que le Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Aix-Marseille Provence se positionne davantage dans une logique de promotion des filières de production agricole, l'approche systémique portée par la Ville permet d'intégrer les défis sociétaux spécifiques au territoire marseillais. Au-delà même des changements importants sur le territoire, c'est au sein même des pratiques professionnelles des différents participants que se trouvent les premières évolutions.

Les bonnes pratiques dans les équipements culturels

Les propositions de ressources numériques se développent au sein des bibliothèques municipales:

- Presse numérique: Plus de 1100 magazines à feuilleter en illimité pour rechercher des articles ou réaliser des dossiers de presse à partir de plus de 8000 sources internationales.
- Livres numériques: Les bibliothèques proposent un accès illimité à un bouquet

de 40000 titres à lire en streaming ainsi que la possibilité de télécharger sur ordinateur, tablette ou mobile, cinq livres parmi les dernières nouveautés pour lire en mode déconnecté.

- Apprendre en ligne: Le site web des bibliothèques donne accès à une multitude de cours en ligne pour approfondir tous les centres d'intérêts.
- Du cinéma et de la musique: 6000

programmes de fiction et documentaires pour tous les publics sont disponibles depuis le site web des bibliothèques.

Concernant les productions lyriques à l'Opéra, les consommables scéniques (piles, lampes) sont repris par les prestataires pour être recyclés.

En 2022, les Archives municipales ont collecté

300 mètres linéaires d'archives des services et établissements municipaux (actes réglementaires, dossiers de séances du Conseil municipal, budgets et comptes, tables et registres de l'état civil et des cimetières, autorisations d'urbanisme, dossiers d'insalubrité et de péril), tandis que le déploiement de l'archivage électronique se poursuit.

Les actions menées dans la Mairie du 3^e Secteur

En 2023, à la Mairie de Secteur des 4^e et 5^e arrondissements :

- Des « ambassadeurs du climat » volontaires dans chaque service ont travaillé sur un ensemble de propositions en matière de sobriété : réduction du nombre d'appareils d'électroménager, réduction de l'amplitude horaire de chauffage des bâtiments et réduction de la température à 19°C dans les bureaux.

- Quatre agentes sont devenues animatrices de la fresque du climat et peuvent désormais assurer des ateliers avec des enfants des écoles ou des centres aérés.

- Quatre diagnostics énergétiques des bâtiments ont été réalisés (Centre municipal d'animation Jeanne d'Arc, Chutes-Lavie, Fédération, ainsi que la Mairie de Secteur) pour permettre une programmation des travaux pour 2024.

- Des capteurs d'analyse de l'air ont été installés dans 12 bâtiments pour aider le public à prendre conscience de la réalité d'un air pollué et d'un taux élevé de

concentration en CO₂.

- Le plan de sobriété énergétique/numérique a été intégré dans les pratiques de travail des agents (chauffage à 19°C et climatisation à 26°C).

- La méthode I4CE a été expérimentée, en catégorisant les dépenses au regard de leur impact sur le climat, en [Très favorable] [Favorable] [Neutre] [Défavorable] [Très Défavorable] [Indéfini]. Les résultats du premier « budget vert » ont été présentés en conseil d'arrondissements, avec une analyse des dépenses de l'année écoulée.

- La Mairie de Secteur s'est dotée d'une flotte de vélos électriques pour limiter les déplacements en voiture d'un équipement à l'autre.

- En complément de l'École du Vélo lancée sur la place Jean Jaurès, des stages gratuits d'apprentissage du vélo ont été organisés en 2023 dans plusieurs centres municipaux de la Mairie du 3^e Secteur. Ces stages s'inscrivent dans le programme national du « savoir-rouler ».



Les actions menées dans la Mairie du 4^e Secteur

La Mairie des 6^e et 8^e arrondissements de Marseille s'est engagée dans une démarche visant à intégrer les enjeux carbone dans son fonctionnement. Cette démarche s'est appuyée sur deux méthodes de reporting climat que sont :

- La mise en place de l'évaluation climat du budget : méthodologie de reporting qualitative, développée par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), ayant pour vocation de qualifier les impacts sur le climat des dépenses publiques, afin d'identifier des

leviers d'action et appuyer les arbitrages pertinents au moment du vote du budget.

- Le Bilan des Emissions de Gas à Effet de Serre (BEGES) : Le BEGES, est une méthodologie de reporting quantitative, rendue obligatoire en France pour les collectivités de + 50 000 hab. Bien que non réglementaire pour la Mairie 6/8, cet outil a permis d'identifier des leviers additionnels de progrès, ne relevant pas uniquement de ses dépenses, et de prioriser son action au regard d'éléments physiques chiffrés.

Une mobilité plus durable

Le plan de déplacement de l'administration

Après une phase de diagnostic des mobilités domicile/travail et des trajets professionnels des agents au cours de l'été 2023, la construction du plan d'action en concertation avec les agents volontaires a débuté durant la 1^{re} semaine de septembre. Des centaines de propositions ont été recueillies autour de 3 axes :

- **Développer l'usage des transports en commun ;**
- **Renforcer la pratique des mobilités actives ;**
- **Optimiser l'utilisation des véhicules motorisés.**

Les objectifs stratégiques poursuivis par le plan d'action sont la préservation de la qualité

de vie et de la santé des agents municipaux, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'optimisation des dépenses liées aux déplacements des personnels.



Le verdissement du parc automobile

La Ville de Marseille a engagé un plan visant à **optimiser et verdir son parc de véhicules tout en favorisant le recours aux modes actifs**. La flotte de véhicules représente actuellement 1289 véhicules légers contre 1460 en 2022. Sur ces 1289 véhicules légers, 21 sont électriques et 211 sont hybrides. Elle compte 32 véhicules de transport lourds et 411 engins de tout type dont 21 utilitaires et 10 bennes sont électriques.

À cela s'ajoutent 353 deux roues dont 1 est électrique, 108 vélos et 5 gyropodes.

Par ailleurs, les pools de véhicules mis à disposition des agents sur 5 bâtiments

municipaux en 2022 enregistrent un niveau d'utilisation satisfaisant. Outre le partage de vélos électriques, la mutualisation des véhicules et deux roues s'est intensifiée.

Le déploiement des cartes carburant s'est poursuivi afin de rationner et tracer les consommations.

PAR LA SUITE

Le verdissement du parc se poursuit avec, pour objectif en 2024, 30% des renouvellements effectués en électrique.

(...)

**SITUATION EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU DÉPARTEMENT DU NORD**

Année de référence 2022

(...)

(extraits)

**Administration durable
3 axes / 10 engagements**

Axe 1 : Mobilités durables		Axe 2 : Consommations durables		Axe 3 : Pratiques durables	
1	<i>Déplacements intelligents</i>	4	<i>Administration zéro déchet</i>	9	<i>Si on s'y mettait tous</i>
2	<i>Covoiturer malin</i>	5	<i>Zéro plastique</i>	10	<i>Cultiver l'esprit durable</i>
3	<i>En deux roues, c'est mieux</i>	6	<i>Moins de papier Sobriété numérique</i>		
		7	<i>C'est pas la centrale ici</i>		
		8	<i>Rien ne se perd, tout se recycle</i>		

(...)

Chiffres-clés en 2022

- Valorisation de près de 59 tonnes de déchets produits par les services
- 43 500 masques collectés et recyclés
- 22 marchés durables à la Direction des moyens généraux
- 18 000 mégots collectés pour être recyclés

Zéro déchet et accompagnement social

Dans le cadre de l'accompagnement social et du zéro déchet, trois projets ont vu le jour en 2022 :

- Démarrage de l'expérimentation avec 30 professionnels du social des Flandres et de la Métropole Lilloise. Ces derniers ont suivi une formation action de 4 jours en lien avec le Centre national de la fonction publique territoriale ;
- Distribution de flyers « Zéro Déchet » par les professionnels engagés vers les publics accompagnés ;
- Accompagnement des professionnels tous les 2 mois : retour d'expériences, supports méthodologiques, rencontre des structures territoriales impliquées dans le développement durable.

Valorisation des déchets triés sur les sites départementaux

Sur l'année 2022, ont été valorisés :

- 48,6 tonnes de papier
- 5 tonnes de bouteilles plastiques
- 2,7 tonnes de canettes
- 2,3 tonnes de gobelets

Collecte et recyclage des mégots de cigarettes

Une startup régionale, Tchao Mégot, basée à Hermes dans l'Oise a proposé au Département de collecter les mégots de cigarettes pour les recycler. Les papiers et restes de tabac sont compostés. Les filtres de mégots sont dépollués pour créer un matériau isolant. Le circuit de transformation des mégots se situe dans le nord de la France.

Ainsi, depuis juillet, une collecte de 18 000 mégots a été faite sur 4 sites départementaux.

En parallèle, la Direction des moyens généraux étudie les possibilités d'équiper les agents départementaux de doudounes issues de mégots recyclés via le marché.



Perspectives 2023

- Sensibiliser au zéro déchet les professionnels des Maisons Nord Solidarité en vue du déploiement du projet aux autres directions territoriales
- Poursuivre l'accompagnement des professionnels médico sociaux engagés
- Maintenir la dynamique engagée en poursuivant les projets initiés à la suite de la formation du Centre national de la fonction publique territoriale
- Continuer à déployer des aérocomposteurs dans les collèges (Jean Rostand à Armentières)

Chiffres-clés en 2022

- 268 fontaines à eau déployées sans gobelet jetable pour les agents
- 112 gourdes en inox en test auprès des agents Colibris
- 473 kits de contenants réutilisables distribués dans les services

Installation de 268 fontaines dans les services

Les fontaines « bonbonnes » et les fontaines « réseau » permettent l'approvisionnement en eau des agents en évitant le recours aux bouteilles plastiques. Il y en a actuellement 268 sur l'ensemble des sites.

Seuls les gobelets en PLA sont maintenus pour le public. Ces gobelets sont recyclés via le tri mis en place sur l'ensemble des sites.

Les contenants durables prennent leurs marques

473 kits de contenants réutilisables ont été distribués dans les services afin de remplacer les bouteilles et les gobelets jetables lors des réunions.

Une gourde a également été testée et approuvée par les agents Colibris.

Opération zéro plastique à la Maison Nord Solidarités de Douai Arleux

Les agents Colibris ont sensibilisé les 60 agents de la Maison Nord Solidarités de Douai Arleux aux impacts du plastique sur l'environnement et aux alternatives pour le remplacer.

Une exposition a été présentée : « C'est quoi le plastique ? Santé et plastique ? Quelle eau boire ? »

Un challenge « zéro bouteille plastique » a également été lancé lors de cette opération. Actuellement, plus de 130 bouteilles plastique sont jetées chaque mois sur le site.



Perspectives 2023

- Installer 7 fontaines à eau au sein des garderies des espaces naturels du Nord.
- Créer un kit « nouveaux arrivants » avec des éléments 100% durable
- Mettre en œuvre un marché de jouets en bois ou autre matière dans le respect des normes sanitaires et de sécurité au sein des structures de la DGA Enfance
- Déployer des kits pour les salles de pause dans les collèges.
- Inscire le zéro plastique dans le plan d'actions déménagement/ emménagement vers le nouveau Forum

Chiffres-clés en 2022

- -28 % des impressions par rapport à 2019
- 122 kits de visioconférence installés dans les salles de réunion
- 7 100 PC portables
- 98 % des sites totalement équipés en wifi
- 2 702 téléphones voix (+29 % / 2020) et 4 086 smartphones (+63 % / 2020)

Généralisation et application de la politique d'impression

La politique d'impression a été diffusée à l'ensemble des agents en juillet 2022. Elle rappelle à tous la nécessité d'imprimer utile et d'éviter impérativement les impressions couleurs qui pèsent davantage sur le budget et sur l'environnement.

Le nombre des matériels est réduit de 23 % passant de 858 périphériques à 662, les imprimantes individuelles sont quant à elle supprimées. L'accès à la couleur est réduit. Le marché notifié en 2022 prévoit que le parc est composé de matériels issus à 21 % du réemploi ou de la réutilisation. Le déploiement commencera début décembre et se poursuivra jusqu'au printemps 2023.

L'objectif de réduction de 50 % des impressions nécessite de moderniser les processus en garantissant un fonctionnement fluide des services et la conformité au RGPD et aux règles d'archivage. La politique d'impression a été présentée aux assistantes de direction.



Des pistes à l'étude pour les économies d'énergie

- Extinction des postes de travail fixe ou portable allumés ou en veille, à une heure définie
- Mise en veille de l'ensemble des bornes wifi dans tous les bâtiments du Département le soir
- Sollicitation du fabricant des copieurs sur la possibilité d'éteindre à distance les copieurs de manière automatique
- Des travaux ont été menés sur des tests d'augmentation de la température de déclenchement du refroidissement de la salle des serveurs afin de passer de 19 à 21 degrés

L'accompagnement vers de meilleurs usages numériques

La sensibilisation pour l'utilisation des espaces collaboratifs et la diminution des pièces jointes attachées aux mails se sont poursuivies avec la sensibilisation du réseau des assistantes de directions.

Une sensibilisation à la sobriété numérique dans le cadre d'un séminaire dédié a été réalisée auprès des colibris pour qu'ils diffusent les bons messages dans les services.

Le déploiement des kit Visio dans les salles de réunions doit améliorer le confort pour les agents à distance et en présentiel. 122 kits ont ainsi été installés sur les différents sites répartis sur le territoire.

Perspectives 2023

- Déployer un nouveau parc de copieurs au premier trimestre
- Adapter le processus de suppression des boîtes mails dans le cadre du déploiement de Microsoft Office 365
- Améliorer la gestion des répertoires bureautiques, sur la base d'une méthodologie partagée afin notamment de réduire les volumes de stockage